

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13 +deux pouvoirs
Vote pour : 5
Vote contre : 1
Abstention : 9

Date de la convocation :
17/02/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 février 2022 s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, (crise COVID) en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 18 février 2022.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT- François VIGREUX - Evelyne CAIL - Patrick MOREL - Sylvain DECOURS - Benoit DEFFIE- Claude DUVOUX.

Absents excusés : Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Florence FOUSSIER - Annik MOREL ayant donné pouvoir à Patrick MOREL.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Patrick MOREL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 12/2022</u>	OBJET : TARIF EXCEPTIONNEL POUR L'ATTRIBUTION DE LA CASE DE COLUMBARIUM N°18	7. Finances 7.2 Fiscalité
--------------------------	---	------------------------------

Suite à la vente de la case N°16, une attribution pour 3 urnes a été réalisée alors que l'emplacement ne peut en contenir que 2.

Le service a proposé à la famille un emplacement caverne, mais celle-ci a refusé.

Vu l'erreur commise par les services de la commune,

Le conseil municipal décide:

- d'accorder la gratuité de la case N°18 pour permettre la future inhumation de l'urne supplémentaire.



Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 28/02/2022 et de la

publication le 28/02/2022

La Maire,
Françoise PLAT

